



Espace Ressources Éthiques
pour le Travail Social

LA SOURCE ÉTHIQUE

Charte d'engagement pour le développement en PACA des Ressources éthiques pour le travail social et médico-social, l'intervention sociale, l'action socio-éducative, l'insertion sociale et professionnelle, le développement social,

Préambule

Dans l'attente de textes réglementaires ou de cadre défini pour des **espaces de ressources éthiques de proximité spécifiques** pour le travail social et médico-social, les interventions sociales ;

- soulignant l'importance de promouvoir et d'organiser **la réflexion pluraliste, interdisciplinaire et participative** ainsi que le débat éthique en pratiques sociales d'accompagnement au sein de la région PACA ;
- étant fondé par les travaux collectifs préparatoires du CLTSDS de PACA depuis 2022 par décision de l'assemblée régionale des Comités territoriaux qui ont conduit à développer un projet d'« Espace Ressources Éthiques pour le Travail Social de PACA » ;
- les volontaires s'étant réunis au plan régional pour déployer à toutes les échelles la sensibilisation et la pratique des démarches de réflexion éthique, en capitalisant les expériences et les compétences dont tous leurs secteurs d'accompagnement ont le plus grand besoin,

les adhérents signataires de la présente Charte s'engagent dans les termes suivants.

Constitution de l'Espace Ressources Éthiques de PACA

pour le travail social et médico-social, le développement social,

A. Les personnes morales fondatrices par la présente charte, suivantes :

- Le CLTSDS PACA, réunissant UNAFORIS PACA et URIOPSS PACA-Corse, représentés par leurs présidents et leurs directions générales
- L' Association ... représentée par
- ...

B. Les personnes physiques volontaires fondatrices de la présente et y adhérant comme « signataires »

Constituent par cette charte d'engagement **un Espace Ressources Éthiques au sein de la région de PACA** .



Charte d'engagement

Cet espace de réflexion éthique a vocation à servir à l'ensemble des professionnels de l'intervention sociale et du développement social, et aux organisations publiques ou non lucratives, aux institutions intéressées, à l'ensemble de la population concernée, citoyens et personnes accompagnées.

Ultérieurement à la création de la charte, d'autres membres, personnes morales ou physiques peuvent adhérer à la Charte et être ainsi également engagés pour l'**Espace Ressources Éthiques**.

Leur adhésion donne lieu à une information publique et à l'assemblée des signataires.

Dénomination

L'Espace Ressources Éthiques pour le travail social, médico-social, et le développement social de PACA (ERETS PACA) aura pour dénomination LA SOURCE ÉTHIQUE.

Adresses

L'Espace Ressources Éthiques de PACA peut être joint

- par mail à eretspaca@acteursdusocialenpaca.fr

Objet et missions

LA SOURCE ÉTHIQUE a vocation à

- développer les ressources et démarches éthiques dans les pratiques d'accompagnement du travail social et médico-social, de l'intervention sociale, l'action socio-éducative, l'insertion sociale et professionnelle, le développement social,
- et susciter les initiatives en la matière et à coordonner les acteurs adhérents

À cette fin :

A. En tant que lieu de coopérations des acteurs et de partage des connaissances

LA SOURCE ÉTHIQUE est une instance éthique de recherche-action pour expérimenter et transmettre avec les acteurs concernés les démarches éthiques à toutes les échelles locales.

C'est un lieu de rencontres et d'échanges interdisciplinaires entre professionnels et représentants associatifs des personnes concernées dans les domaines de l'accompagnement social, avec la production de rencontres au niveau régional (séminaires, colloques, conférences, journées thématiques destinées aux métiers, etc.).

C'est un lieu de capitalisation méthodologique et documentaire pour les personnes souhaitant engager une réflexion éthique en appui aux pratiques dans les différents domaines de l'Espace Ressources Éthiques de PACA. Il a mission de faire bien commun des travaux de réflexion et de recherche en éthique menés sur ses territoires notamment par les acteurs locaux, les intervenants sociaux, les étudiants et formateurs/chercheurs.

LA SOURCE ÉTHIQUE organise des débats publics, au niveau régional, afin de promouvoir l'information et la consultation des citoyens et acteurs sur les questions d'éthique dans ses domaines de vocation.

LA SOURCE ÉTHIQUE s'engage dans une dynamique de réflexion commune, d'échange et de production en lien avec les autres espaces régionaux tels que particulièrement l'Espace de Réflexion Éthique Méditerranée en Santé ou avec la CEDTS du HCTS.

B. En tant que lieu de ressources

a. LA SOURCE ÉTHIQUE réunit les ressources documentaires utiles à l'information et à la sensibilisation des professionnels et des citoyens, des organisations et du public concerné (références écrites, liens électroniques, produits audio et vidéo, etc.). Il développe à ce titre un site internet.

b. En tant que plateforme régionale, il recueille les informations concernant des personnes ressources pouvant accompagner les acteurs locaux, il peut fédérer ces compétences.

c. Il mène une politique de communication spécifique à ses domaines de vocation pour la sensibilisation des acteurs et décideurs, de toutes personnes et organisations, rendre visible la nécessité des démarches éthiques au delà des réponses formelles.

d. LA SOURCE ÉTHIQUE réunit les ressources utiles à la conception et à l'offre de formation par les EFTS et leurs partenaires universitaires ou institutionnels. Il valorise la formation à l'éthique des cursus de formation initiale. Il suscite et contribue aux projets de formation continue ouverte à tous.

LA SOURCE ÉTHIQUE contribue à sa place à la mise en place de formations supérieures, donnant lieu à des productions spécifiques en travail social et médico-social, intervention sociale, action socio-éducative, insertion sociale et professionnelle, et développement social.

Comme porteur de ces ressources, LA SOURCE ÉTHIQUE s'inscrit dans les réseaux locaux, nationaux, européens ou internationaux pour échanges solidaires et valorisation des projets en PACA.

L'Assemblée des fondateurs et signataires de la Charte

L'Assemblée est constituée :

- du collège des personnes morales fondatrices ou signataires de la présente charte ; chacune désignant son représentant à l'Assemblée de la Charte pour 3 ans.
- du collège professionnel des personnes physiques signataires de la présente charte ;
- du collège citoyen des personnes physiques signataires de la présente charte ;

Chaque collège s'exprime lors des décisions par décision préalable avant décision générale avec une pondération :

- collège des personnes morales : une structure une voix pour choix à la majorité puis pour 40 % de la décision générale
- collèges professionnel et citoyen : une personne une voix pour choix à la majorité puis 30 % chacun de la décision générale

L'Assemblée de la Charte définit l'organisation des fonctions et projets de l'Espace Ressources Éthiques et désigne les personnes en charge de ces différentes missions en veillant aux parités de genre ou de statut.

La durée des mandats fonctionnels est de trois ans, renouvelable une fois. La durée des mandats de projet est liée à chaque projet.

L'Assemblée de la Charte a le pouvoir de définir le règlement des instances qu'elle crée (par ex. un comité éthique régional aura un règlement méthodologique et de fonctionnement spécifique) et de décider de l'évolution de la charte (modification de la charte constitutive, choix d'un nouveau statut, une contractualisation,...) sur proposition de son instance de coordination ou de 50% pondéré de ses membres.

L'Assemblée de la Charte valide l'admission de nouveaux membres ou l'exclusion après suspension d'un membre. Ces démarches sont engagées par l'instance permanente de coordination dans l'attente de la tenue de l'Assemblée.

Elle contrôle la mise en œuvre des travaux dans l'intérêt général et celui des travailleurs sociaux comme des personnes accompagnées..

Elle se réunit au moins une fois par an et aussi souvent que l'intérêt de l'Espace Ressources Éthiques l'exige.

La coordination permanente de LA SOURCE ÉTHIQUE

Les membres de l'Assemblée générale désignent au sein de leur assemblée, pour une durée de trois ans, une instance de coordination permanente comprenant :

- une personne proposée par UNAFORIS PACA,
- une personne proposée par URIOPSS PACA Corse,
- une personne proposée par l'Assemblée de l'Espace Ressources Éthiques
- un représentant proposé par chaque par Groupe-projet (3 pour commencer)
- un représentant proposé par chaque partenaire permanent actif (ERE Med. et CEDTS pour commencer)

La coordination permanente organise les travaux et la programmation de l'agenda à partir des moyens mobilisables et donne les délégations en son sein ou à des membres de la Charte.

Le Conseil d'orientation PACA

La coordination permanente constitue autour d'elle pour une durée de deux ans un Conseil d'orientation qui comprend :

- les membres de la coordination permanente
- deux représentants du CRPA
- un représentant par institution (par ex. ARS, URCAF, ...), administration (par ex. DREETS) ou collectivité publique (par ex. CR SUD PACA, ou CD) soutenant et/ou finançant les travaux de l'Espace PACA
- un représentant par organisation représentative d'employeurs ou de professionnels ou par fédération ou groupement d'établissements de PACA
- des personnalités invitées parmi les chercheurs ou universitaires des divers champs disciplinaires concernés et parmi des professionnels de l'information et de la communication
- un représentant par entreprises d'ESS apportant un mécénat.

Le Conseil d'orientation PACA a une mission de pilotage institutionnel pour favoriser le développement des démarches éthiques, dans une cohérence régionale et locale. Il propose les axes de ce développement et contribue à son modèle économique. Il contrôle la mise en œuvre des travaux en lien avec les politiques publiques.

Le Conseil d'orientation PACA peut élire, en son sein, un président qui représentera cette politique DE développement des démarches éthiques.

Le Conseil d'orientation se réunit au moins deux fois par an.

L'ordre du jour des séances du conseil est fixé par la coordination permanente sur propositions de ses membres ou des membres du Conseil d'orientation. Le Conseil d'orientation peut inviter toute personne à participer à ses travaux à titre consultatif.

Les membres du Conseil d'orientation, ainsi que les personnes invitées à participer aux réflexions du conseil ne sont pas rémunérés. En revanche, les membres et les personnes invitées peuvent être remboursés des frais de transport et de séjour qu'ils sont susceptibles d'engager à l'occasion des déplacements effectués dans le cadre de leur mission.

Rapport annuel

Chaque année, un rapport d'activité est soumis pour approbation à l'Assemblée de la Charte. Il est présenté par la coordination permanente avec avis préalable du Conseil d'orientation PACA.

Le rapport d'activité annuel de l'Espace Ressources Éthiques est rendu public.

Il comporte un bilan des actions entreprises, leurs modalités et leurs résultats, un bilan financier, ainsi que les perspectives à suivre.

Ressources

L'espace Ressources Éthiques PACA mobilise des ressources, premièrement par la valorisation de l'apport des personnes s'engageant à titre personnel ou au titre de leurs fonctions professionnelles. Des subventions, dons ou mécénats peuvent être également mobilisés par le biais des personnes morales fondatrices ou signataires qui portent alors la gestion des moyens comme le portage de travaux salariés. C'est le modèle actuel du CLTSDS PACA.

Chacun de ces portages ou mises à dispositions de personnes ou de moyens sont définis par des protocoles d'action et de gestion avec leur budget et négocié par la coordination permanente, avec vote décisionnel.

La mise à disposition de locaux, de matériel de bureautique ou de télécommunication, d'outils numériques relève du même dispositifs assurant la transparence et la valorisation des moyens mobilisés.

Adhésion, retrait, exclusion

L'adhésion d'un nouveau membre est approuvée par la coordination permanente avec effet provisoire, Puis elle est soumise à validation par l'Assemblée suivante. Seule cette validation rend conforme la signature.

En cours de vie de la Charte, tout membre peut retirer sa signature.

L'exclusion d'un membre en cas d'action ou de propos portant préjudice moral ou matériel à LA SOURCE ÉTHIQUE PACA peut être prononcée à l'unanimité de la coordination permanente ou soumise à vote majoritaire de l'Assemblée de la Charte.

Modification et durée de la Charte d'engagement

Toute modification de la Charte d'engagement prend la forme d'une décision approuvée par les 2/3 pondérés de l'ensemble des parties signataires.

Cette Charte prend fin quand l'Espace Ressources Éthiques de PACA adopte un autre statut plus formel de personne morale ou de service intégré à une institution ou organisation.

Les personnes morales fondatrices

Le CLTSDS PACA représenté par UNAFORIS PACA et URIOPSS PACA-Corse,

L'association AFORIS-PACA Représentée par son Président Yves Larrieu à Nice le 30 janvier 2025	L'association Uriopss Paca et Corse Représentée par son Président Jean Vincent Piquerez à Marseille le 17 février 2025
---	---